

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2020

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 6 avril 2020 à huis clos, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillers :

Claude Martel
Josée Crane
Tony Potvin
Annie Lapointe
Caroline Roberge
Réal Bérubé

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Autorisation de siéger à huis clos
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2020
- 1.5 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 31 mars 2020
- 1.6 Rapport général de la mairesse
- 1.7 Fermeture des bureaux en temps de Covid-19
- 1.8 Projet de mise en commun intermunicipal

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de mars 2020
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 29 février 2020
- 2.3 Autorisation de paiement – Groupe DLA
- 2.4 Demande de commandite Le Havre du Lac-St-Jean

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

- 4.1 Achat d'une génératrice

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Officialisation de désignation des chemins
- 7.2 Reddition de compte – Programme d'aide à l'entretien local

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 9.1 Programme de reboisement social

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

- 11.1 Balayage des rues

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1

Résol. 20-071

AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

ACCEPTÉE

1.2

Résol. 20-072

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3

Résol. 20-073

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 2 mars 2020 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2020

Résol. 20-074

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 17 mars 2020;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 17 mars 2020 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.5 APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 31 MARS 2020

Résol. 20-075

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 31 mars 2020 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 31 mars 2020 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.6 RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

→ Covid-19

1.7 FERMETURE DES BUREAUX EN TEMPS DE COVID-19

Résol 20-076

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté des directives qui informent la Municipalité d'interdire au public l'accès à ses équipements et lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au directeur général de fermer les portes pour éviter l'évolution de la pandémie de la COVID-19;

QUE la réouverture des bureaux se fera lorsque le Ministre annulera le décret qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire.

ACCEPTÉE

1.8
Résol 20-077

PROJET DE MISE EN COMMUN INTERMUNICIPAL

ATTENDU le plan de main-d'œuvre des services réalisé pour l'ensemble des municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a adhéré à l'élaboration de ce plan de main-d'œuvre par la résolution n° 19-245;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt du rapport sur le plan de main-d'œuvre, les élus des municipalités de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales, Chambord et Saint-André se sont montrés intéressés à poursuivre le processus afin d'évaluer certains scénarios de mise en commun entre leurs organisations;

ATTENDU QUE les élus ont convenu d'identifier pour chacune de leur municipalité les services et les ressources dont ils désirent évaluer l'opportunité de mise en commun;

ATTENDU la nécessité que les municipalités mandatent un professionnel afin de réaliser pour eux une étude plus approfondie des scénarios de mise en commun choisis afin d'en déterminer les avantages et inconvénients et d'établir la structure à mettre en place pour la mise en commun le cas échéant;

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy a obtenu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale afin de procéder à l'élaboration des plans d'action spécifiques en matière d'effectifs (ressources humaines) pour des scénarios du plan de main-d'œuvre réalisé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit;

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette s'engage à participer avec les municipalités de Saint-François-de-Sales, Chambord et Saint-André à l'évaluation de certains scénarios de mise en commun entre leurs organisations et à assumer sa part des coûts du processus;

DE demander à la MRC du Domaine-du-Roy que le processus autorisé par la présente résolution puisse bénéficier de l'aide financière consentie à la MRC par le MAMH dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale;

DE demander à la MRC du Domaine-du-Roy d'assister les municipalités dans ce processus et d'octroyer le mandat à un professionnel afin de réaliser pour eux une étude plus approfondie des scénarios de mise en commun tels que sélectionnés par les municipalités.

ACCEPTEE

2. FINANCES

2.1A APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2020

Résol 20-078

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de mars 2020 suivants soient approuvés :

Mars 2020		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Hydro-Québec - pompage	2 104,00 \$	12 286,50 \$
Organisme bassin versant	25,00 \$	25,00 \$
Construction M.G.	29 448,65 \$	29 448,65 \$
Fondation de la Cité étudiante	100,00 \$	100,00 \$
Fondation des sourds du Québec	25,00 \$	25,00 \$
Maison des jeunes Lac-Bouchette	350,00 \$	350,00 \$
Centre de femmes la source	30,00 \$	30,00 \$
Richard Tremblay	500,00 \$	500,00 \$
Gilles Marcoux	500,00 \$	500,00 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	204,35 \$	204,35 \$
Tania Delisle	720,00 \$	720,00 \$
Martin Cloutier	14,46 \$	873,83 \$
Ghislaine M.-Hudon	308,82 \$	308,82 \$
Carl Laliberté	189,71 \$	189,71 \$
9367-9850 Québec Inc.	1 747,62 \$	1 747,62 \$
Cain Lamarre	181,09 \$	181,09 \$
Martin Cloutier	859,37 \$	- \$
Seao constructo	47,56 \$	47,56 \$
Coop Chambord	439,51 \$	439,51 \$
Corporate express	269,53 \$	269,53 \$
Électro-Ilnu	605,28 \$	605,28 \$
Entreprises MB St-Félicien	1 004,90 \$	1 004,90 \$
Eurofins environex	230,82 \$	230,82 \$
Excavation rénovation Drolet	1 075,01 \$	1 075,01 \$
FQM	655,55 \$	655,55 \$
Ferme Danielle et Pierre Bouchard	377,51 \$	377,51 \$
Fonds d'information	16,00 \$	16,00 \$
Groupe D-Tech	287,44 \$	287,44 \$
H2O innovation	73 914,72 \$	73 914,72 \$
Hanna instruments Canada	954,31 \$	954,31 \$
Laboratoires Chez-Nous	240,12 \$	240,12 \$
Mallette	12 187,36 \$	12 187,36 \$
Mécanique Dave Bilodeau	64,35 \$	64,35 \$

MégaBuro	155,32 \$	155,32 \$
MRC du Domaine-du-Roy	22 194,02 \$	22 194,02 \$
Nutrinor Énergies	3 021,47 \$	3 021,47 \$
Plomberie Girard & Voyer	251,52 \$	251,52 \$
Pompes Saguenay	223,05 \$	223,05 \$
Refuge animal	1 481,64 \$	1 481,64 \$
Résidences du Manoir des Lacs	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Caroline Roberge	38,40 \$	38,40 \$
Société canadienne des postes	278,35 \$	278,35 \$
SCFP	392,43 \$	392,43 \$
Transport CJZ	9 198,00 \$	9 198,00 \$
Transport Lac-St-Jean	43,69 \$	43,69 \$
Jean-Pierre Tremblay	120,73 \$	120,73 \$
Zéro Celcius	215,24 \$	215,24 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 380,78 \$	- \$
Bell - Municipalité	93,72 \$	175,86 \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 034,42 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	1 672,23 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	28,80 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	1 970,20 \$	- \$
Hydro-Québec - centre comm.	990,52 \$	- \$
Cogéco câble	56,28 \$	56,28 \$
Hydro-Québec - garage mun.	270,77 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	449,93 \$	- \$
Receveur général du Canada	4 178,98 \$	4 178,98 \$
Bell - voirie	82,14 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	997,12 \$	- \$
Ministère du Revenu	10 633,99 \$	10 633,99 \$
SSQ	3 594,27 \$	6 447,19 \$
Bell mobilité	216,00 \$	216,00 \$
Hydro-Québec - pompage	387,73 \$	- \$
SSQ	2 852,92 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	4 232,32 \$	4 232,32 \$
Total:	204 415,02 \$	204 415,02 \$
Salaires		
5 mars 2020	4 575,82 \$	4 575,82 \$
12 mars 2020	4 829,11 \$	4 829,11 \$
19 mars 2020	4 913,64 \$	4 913,64 \$
26 mars 2020	10 086,35 \$	10 086,35 \$
Total des salaires	24 404,92 \$	24 404,92 \$
TOTAL:	228 819,94 \$	228 819,94 \$

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et secrétaire-trésorier

2.2
Résol 20-079

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 29 février 2020;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 29 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 29 février 2020 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3
Résol 20-080

AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE DLA

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des services professionnels se terminant le 24 février 2020 au montant de 840\$ plus taxes pour la construction du garage municipal à Groupe DLA;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

ACCEPTÉE

2.4
Résol 20-081

DEMANDE DE COMMANDITE LE HAVRE DU LAC-ST-JEAN

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 100\$ au Havre du Lac-St-Jean.

ACCEPTÉE

3. PERSONNEL

Aucun item

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

4.1 ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE

Remis à la prochaine séance.

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 OFFICIALISATION DE DÉSIGNATION DES CHEMINS

Résol 20-082

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite attribuer des noms à des chemins existants;

ATTENDU le caractère sécuritaire que revêt cette désignation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette attribue le nom de chemin du Lac-Caché au chemin public situé sur les terres publiques (aucun cadastre).

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette attribue le nom de chemin du Lac-Bernetz au chemin public situé sur les terres publiques (aucun cadastre).

ACCEPTÉE

7.2 REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN LOCAL

Résol 20-083

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 10 710\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ACCEPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 PROGRAMME DE REBOISEMENT SOCIAL

Résol 20-084

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette puise son eau potable directement dans le lac Ouatouchouan non loin de l'embouchure de la rivière Qui-Mène-du-Train;

ATTENDU QUE la Municipalité a donc le devoir et la responsabilité d'assurer la protection de sa source d'eau municipale;

ATTENDU QUE nous avons amorcé une analyse du cheminement de nos actions vis-à-vis du plan directeur de l'eau cet hiver avec l'Organisme de bassin versant du Lac-St-Jean;

ATTENDU QUE nous avons débuté une réflexion sur ce que nous pouvons faire pour améliorer et protéger la qualité de notre précieuse source d'eau potable;

ATTENDU QUE le point majeur qui est ressorti de ces rencontres et notre réflexion sur le sujet a été le mauvais état des bandes riveraines de certaines propriétés qui sont gazonnées jusqu'au bord des lacs;

ATTENDU QUE le service d'urbanisme propose une mesure qui consiste à l'aménagement d'une bande riveraine modèle sur un terrain municipal situé en bordure de la rivière Qui-Mène-du-Train et du lac Ouatouchouan;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers de demander la collaboration de Arbre-Évolution pour réaliser le projet de bande riveraine modèle;

QUE le projet est évalué à environ 4 000\$ et que la contribution de la Municipalité sera d'environ 2 500\$

ACCEPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item

11. VARIA

11.1 BALAYAGE DES RUES

Résol 20-085

ATTENDU la réception du renouvellement de l'offre de service pour le balayage et le nettoyage des rues et routes de la municipalité, du stationnement de l'église ainsi que les stationnements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de balayage des rues, trottoirs, du stationnement de l'église et des stationnements municipaux tels que le centre sportif, le centre communautaire et l'édifice municipal pour l'année 2020 à Nutrite Belle Pelouse au montant de 5 047\$ plus taxes.

ACCEPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol 20-086

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée;

Il est 19 h 33.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.